

# Garantie d'extension

La garantie d'extension vous permet d'augmenter les prestations convenues indépendamment de votre état de santé. Profitez de cette opportunité pour étendre votre couverture d'assurance! En toute simplicité et sans tracasseries administratives.



## La garantie d'extension est idéale pour vous si ...

vous souhaitez utiliser votre police d'assurance vie de façon optimale et que vous n'avez pas encore atteint 55 ans.

## Extension du contrat tous les trois ans

Après trois années d'assurance révolues, il est à chaque fois possible d'augmenter les prestations sans examen de l'état de santé. Zurich vous informe régulièrement de cette possibilité garantie contractuellement.

## Extension de contrat en fonction des phases de la vie

Le besoin de sécurité varie en fonction des phases de la vie. Grâce aux possibilités d'extension individuelles, l'assurance existante peut être adaptée à votre nouvelle situation de vie. Vous pouvez augmenter individuellement les prestations à l'occasion des événements suivants:

- Mariage
- Naissance d'un enfant
- Acquisition d'un logement en propriété pour votre usage propre
- Début d'une activité indépendante

## Exemple de calcul:

### Prestations d'assurance avant extension

Assurance mixte	CHF 175'000
Rente d'incapacité de gain	CHF 12'000

### Extension maximale possible

Tarif principal	CHF 50'000
Tarif complémentaire	CHF 5'000

### Nouvelles prestations d'assurance après extension

Assurance mixte	CHF 225'000
Rente d'incapacité de gain	CHF 17'000

## Vos avantages en un coup d'œil

- Extension de l'assurance vie sans examen de l'état de santé
- Adaptation de la solution d'assurance à la situation de vie actuelle
- La garantie d'extension permet la compensation du renchérissement

## Conditions

### Tarifs pertinents

Assurance mixte

Assurance de capital à terme fixe  
en faveur d'enfants

### Assurances vie liées à des fonds

Votre conseiller vous informera volontiers des  
possibilités d'extension et des limites

### Limite par extension tarif principal

50% du montant de couverture initial,  
au minimum CHF 5'000 et au maximum  
CHF 50'000 par extension

### Limites par extension rente d'incapacité de gain

10% du montant de l'extension,  
au max. 50% de la rente initiale

### Montants d'extension cumulés dans tous les contrats

Au maximum CHF 200'000

Avez-vous besoin d'un  
conseil ou d'informations  
complémentaires?  
Appelez-nous gratuitement au:  
**0800 060 161**  
[www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA  
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 060 161, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Si les données de ce factsheet divergent des conditions d'assurance  
en cours de validité, ces dernières font foi.



*Because change happenz.*